

## **Retranscription écrite du rapport audio-visuel**

### **« Yves Steiner et la déontologie »**

Observations tirées des écoutes téléphoniques versées à la procédure P/4180/2014 du Ministère public du canton de Genève

Rapport audio-visuel achevé en janvier 2018

Document strictement confidentiel

*Ah putain, il y a un procureur de la Confédération qui m'a gonflé les couilles aujourd'hui, mais à un point, tu ne peux pas te rendre compte. Je pourrais le tuer. J'ai envie de le tuer, le mec, une espèce de connard.*

Yves Steiner, journaliste RTS

## **Table des matières**

- A. Le contexte
- B. La déontologie selon Yves Steiner
- C. Yves Steiner « journaliste hyper-professionnel » ?
- D. Yves Steiner prévenu

### **A. Le contexte**

Écoutes téléphoniques versées à la procédure P/4180/2014 du Ministère public du canton de Genève.

Entre novembre 2013 et février 2014, une centaine de coups de fil, des dizaines d'heures de conversations téléphoniques, une équipe soudée qui partage tout.

D'un côté, Yves Steiner, le journaliste.

De l'autre, Antonino Mannisi, le détective.

Mannisi : « Oui allô ? »

Steiner : « Oui, c'est Yves Steiner. »

Mannisi : « Salut ça va ? »

Steiner : « Et toi ? »

Steiner : « Ouais, Steiner. »

Mannisi : « Salut, c'est Toni. »

Steiner : « Salut mon cher, ça va ? »

Mannisi : « Salut Yves. »

Steiner : « Tchô, comment vas-tu ? »

Mannisi : « Ça va ? »

Steiner : « Hen, hen. »

Mannisi : « Salut mon grand. »

Steiner : « Ça va ? »

Mannisi : « Ça va, et toi ? »

Steiner : « Ouais. »

Steiner : « Hé, mon gars. »

Mannisi : « Salut Yves, ça va ? »

Steiner : « Oui ? Oui ? »

Mannisi : « Comment tu vas ? »

Steiner : « Mais très bien garçon, très bien garçon. »

En plus des discussions sur leurs lignes ordinaires, enregistrées par la police, Yves Steiner et Antonino Mannisi se sont également entretenus par Threema et Skype. Ces conversations n'ont pas été interceptées par la police et on ignore tout de leur contenu.

Entre Antonino Mannisi et Yves Steiner, les liens sont très étroits. Les deux amis se fournissent mutuellement des informations. Ensemble, ils forment une équipe.

Yves Steiner ira jusqu'à dire qu'ils ont fondé « une boîte ensemble », l'entreprise « Steiner & Mannisi Partners ».

Steiner : « Tu vois, on a fait une boîte ensemble finalement (éclats de rire) : Steiner & Mannisi Partners ».

Mannisi : « Ouais, c'est exactement ça. »

Yves Steiner et Antonino Mannisi partagent tout et s'amuse bien. Leurs conversations sont régulièrement entrecoupées par les éclats de rire d'Yves Steiner.

Mannisi : « Ça marche, mon gars. Excellent. Ben, tu es content alors, tu es content ? »


Steiner : « Ouais, ouais, je pense que ça marche bien. Je pense que ça va être drôle. Je pense qu'on va bien rigoler. »

Mannisi : « Tu es un peu tordu, toi. »

Yves Steiner et Antonino Mannisi rigolent bien, mais ils ont malgré tout mauvaise conscience. Ils savent parfaitement que leur comportement flirte avec la loi et la déontologie.

De novembre 2013 à février 2014, Antonino Mannisi s'est comporté en traître : il a transmis à Yves Steiner tous les documents qu'il recevait confidentiellement de Dominique Giroud. Même la police s'en est offusquée, affirmant que « son comportement est manifestement constitutif de graves manquements à ses devoirs professionnels ».

# Rapport de la Police cantonale de Genève du 6 mai 2014, page de garde.

	RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE Département de la sécurité et de l'économie Police	TPAO 140317 227 Journal ABI GE 2014 3 3250 PP PI4180/2014 Document 2
	Police judiciaire Brigade financière	Genève, le 6 mai 2014
<b>RENSEIGNEMENTS</b>		
<u>Destination du rapport</u>		
Destinataire	M. Olivier JORNOT, Procureur général du Ministère Public	



# Rapport de la Police cantonale de Genève du 6 mai 2014, deux extraits.

2. Nous avons également détecté certains courriels confidentiels, qui ont d'abord été adressés par GIROUD à MANNISI, puis transférés par MANNISI au journaliste STEINER :

Ces différents courriels, joints au rapport de la BCI, démontrent que M. MANNISI a trompé son mandant M. GIROUD en violant son secret professionnel à répétées reprises, alimentant ainsi les fuites dans la presse qui faisaient justement l'objet du mandat en question. Un tel comportement est manifestement constitutif de graves manquements à ses devoirs professionnels.



Yves Steiner, pour sa part, a systématiquement violé les règles de la déontologie journalistique. La relation qu'il entretient avec Antonino Mannisi n'est pas celle, classique, d'un journaliste qui reçoit des informations d'une source. Yves Steiner se montre actif ; il donne en permanence à son complice Mannisi des conseils sur comment il doit se comporter avec Dominique Giroud.

Par ailleurs, il alimente Mannisi en informations, obtenues grâce à son statut de journaliste, pour que ce dernier puisse les exploiter, contre rémunération, dans ses activités de détective.

Les deux acolytes sont parfaitement conscients de la situation frauduleuse dans laquelle ils se trouvent. Ils savent, pour reprendre l'expression d'Yves Steiner, « qu'ils se tiennent » l'un l'autre en raison de leur malhonnêteté réciproque et cumulée. Et ils s'en inquiètent.

Steiner : « Quelque part, on se tient les deux parce qu'on a bien communiqué là-dessus... » « Mais... On ne peut plus. On ne peut plus. Si ça se sait un jour, on a l'air con d'un côté comme de l'autre ».

Aujourd'hui, cela se sait.

Conscients de la situation frauduleuse dans laquelle ils se trouvaient, les deux complices ont ainsi, durant plusieurs mois, comploté pour éviter de se faire démasquer. Pour le cas où le pot aux roses serait malgré tout découvert, Yves Steiner promet à son complice de tout faire pour le protéger et pour s'assurer que Dominique Giroud soit bien « le type principalement accusé ».

Steiner : « Je fais tout d'un coup une connerie et on fait comprendre que c'est à l'intérieur du clan Giroud qu'il y avait quelqu'un qui me liait des trucs. On n'en sort pas. Il faut trouver le moyen, toi, de te défendre, au cas où au bout d'un moment, si le truc tombe sur toi, que Giroud, lui, soit le type principalement accusé et pas toi, tu vois ? »

Steiner : « Tu vois il est bien Steiner, il t'aide. »

Mannisi : « Ouais, non, mais je n'ai jamais dit le contraire. Il est même pas bien, il est excellent, il est excellent. Ouais, on pourrait faire une bonne équipe les deux... »

Steiner : « Haan, arrête, allez, tchô. »

## **La déontologie selon Yves Steiner en 13 chapitres**

- 1) « Ce trou-du-cul-de-connard-de-procureur. »**
- 2) La journaliste « coucheuse ».**
- 3) La news inventée « pour faire chier un connard ».**
- 4) Les « journalistes parlementaires à la con ».**
- 5) Les journalistes et la forêt de baobabs**
- 6) « Je m'en fous, c'est la RTS qui paie mes frais de justice. »**
- 7) Giroud ? Un « con », un « débile », un « enfumé », un « malade », un « barge », un « chien fou ».**
- 8) Les enregistrements secrets.**
- 9) Yves Steiner s'attaque à sa collègue du Temps, Marie Parvex.**
- 10) La déontologie ? Je m'assieds dessus.**
- 11) Yves Steiner harceleur et manipulateur.**
- 12) Yves Steiner se vante d'avoir des « idées tordues ».**
- 13) Yves Steiner piège Dominique Giroud.**

### **1) « Ce trou-du-cul-de-connard-de-procureur. »**

Yves Steiner appelle un procureur pour obtenir des informations sur une procédure en cours. Lié par le secret de fonction, le procureur refuse. Ce faisant, il respecte le devoir de discrétion que la loi lui impose, ce qui déclenche chez Yves Steiner un désir de vengeance d'une rare violence.

Steiner : « Ah, putain, il y a un procureur de la Confédération qui m'a gonflé les couilles aujourd'hui, mais à un point, tu ne peux pas te rendre compte. Je pourrais le tuer. J'ai envie de le tuer, le mec, une espèce de connard. J'ai envie de lui outter la gueule à ce type. »

Steiner : « Ça me gonfle ce connard du Ministère public. Quelle espèce de trou du cul. »

Steiner : « Ça m'énerve ce genre de trucs, mais c'est des connards, c'est un connard d'arrogant, ouais, c'est un connard d'arrogant, ça m'énerve, non, mais ça m'énerve... »

Steiner : « Je vais lui faire un coup de pute, parce que, tu vois, ce genre de mecs, ça me gonfle trop. Je vais lui faire un coup vicelard pour qu'il comprenne qu'il ne doit pas me refaire ça. »

### **2) La journaliste « coucheuse ».**

Yves Steiner donne son avis sur une collègue du Matin, [REDACTED].

Mannisi : « Tu connais [REDACTED] ? »

Steiner : « Bien sûr, je la connais. Le truc, c'est que c'est une nana qui est super bien introduite chez les flics, notamment parce que si j'ose elle se fait introduire par les flics. C'est un peu ça. Donc, voilà, elle a une réputation de coucheuse. »

Mannisi : « Hum, ok, d'accord... »

### **3) La news inventée « pour faire chier un connard ».**

Antonino Mannisi se confie à Yves Steiner. Il a un souci avec Christian Sidéris, un concurrent détective également actif sur la place genevoise. Dans son langage toujours châtié, Yves Steiner prend immédiatement fait et cause pour son partenaire Mannisi.

Steiner : « (Sidéris,) c'est un connard. »

Yves Steiner, journaliste de profession, place son amitié avec Mannisi au-dessus des principes éthiques et déontologiques. Il envisage de « faire chier Christian (Sidéris) » en diffusant au 19:30 un sujet inventé de toutes pièces.

Steiner : « Parce qu'à la limite, tu vois, (Christian) Sidéris, c'est un enquêteur privé, Mme Rybolovleva, c'est une personne russe d'une certaine importance, Me Bonnant, c'est un grand causeur. Il y a un sujet. »

Steiner : « Je peux faire un sujet en disant... voilà... un truc dans le genre... le monde de l'enquête privée genevoise encore mis à l'index, un représentant de cette corporation aujourd'hui est attaqué par une ancienne oligarque russe défendue par Me Bonnant. Il est coupable d'avoir suivi cette dame à Genève, d'avoir monté un dossier contre elle, des conneries tu vois, un truc comme ça, ta-ta-ta-ta, et en voiture minou, quoi... »

Steiner : « Si tu as envie de faire chier Christian (Sidéris), tu peux lui balancer ça (la fake news)... »

#### **4) Les « journalistes parlementaires à la con ».**

Yves Steiner dit ce qu'il pense des journalistes parlementaires.

Steiner : « Tu as trente ou quarante journalistes parlementaires à la con... qui sont alors là... qui sont vraiment les mecs qui répètent, qui caquettent (imitation du bruit d'un poulailler). »

#### **5) Les journalistes et la forêt de baobabs**

Yves Steiner donne son avis sur son collègue du Matin, Eric Felley.

Dans un dossier où il n'a eu qu'à se baisser pour ramasser des informations livrées sur un plateau par Antonino Mannisi, Yves Steiner se drape dans la posture du grand enquêteur mille fois supérieur aux misérables journalistes qui traitent l'actualité au quotidien.

Steiner : « Je suis très solidaire avec le monde journalistique, mais des fois il y a vraiment des conneries, mais des conneries, mais des conneries. Ça fait, je crois, depuis mercredi, que j'ai deux à trois téléphones par jour... de collègues journalistes qui n'enquêtent pas, qui ne font pas leur boulot d'enquête... et qui veulent que je leur file des infos. Putain, mais les gars... mais c'est invraisemblable... c'est vraiment les mecs, ils ont... mais vraiment... mais je te jure... des forêts de baobabs dans la main, quoi. C'est comme ça que j'ai eu (Eric) Felley hier qui m'a de nouveau appelé... »

#### **6) « Je m'en fous, c'est la RTS qui paie mes frais de justice. »**

Yves Steiner intouchable parce qu'il travaille pour un média intouchable.

Steiner : « Tu imagines, tu imagines les flics rentrer dans un ordinateur de la RTS ? Il n'y a aucun procureur en Suisse qui prendra un seul instant le risque d'aller attaquer directement le service public, tu te rends compte le scandale que ça peut faire ? »

Et de toute manière, même s'il est poursuivi en justice, Yves Steiner s'en moque. Pour une raison simple : cela ne lui coûtera pas un centime. Sa défense sera assurée par les avocats de la RTS, eux-mêmes payés par la RTS et donc, en bonne partie, par le grand public à travers la redevance.

Steiner : « Nous, on s'en fout les journalistes... nous, il y a 25 avocats qui nous défendent... nous, on ne peut pas nous attaquer. »

Steiner : « Je m'en fous. J'ai la RTS qui me défend. J'ai une armada de juristes. Et même s'il m'attaque au civil, c'est la RTS qui prendra en charge tous les frais de justice, voire même une quelconque sanction. »

Depuis 2014, la RTS a dû déboursier plusieurs centaines de milliers de francs pour accompagner Yves Steiner dans les nombreuses procédures judiciaires qui le touchent en lien avec le dossier Giroud.

### **7) Giroud ? Un « con », un « débile », un « enfumé », un « malade », un « barge », un « chien fou ».**

Yves Steiner dit ce qu'il pense de la personne sur laquelle il enquête.

Steiner (3 décembre 2013) : « Ça a l'air un peu un chien fou ce gars, un type un peu malade, il est fou, vraiment fou. Il est barge. »

Steiner (6 décembre 2013) : « Il est con, il est complètement con. Il est complètement débile. »

Le soir-même, Yves Steiner diffuse au 19:30 de la RTS son premier sujet sur Dominique Giroud.

Steiner (16 décembre 2013) : Ce con de Giroud. Cet enfumé de Giroud.

Steiner (23 janvier 2014) : Il est vraiment con... il est vraiment con... il est juste débile, ce type... débile, dé-bile.

### **8) Les enregistrements secrets.**

Yves Steiner demande à Mannisi d'espionner Dominique Giroud.

Première tentative.

Le 16 janvier 2014, Antonino Mannisi doit voir Dominique Giroud. La veille, le 15 janvier 2014, Yves Steiner lui propose d'enregistrer secrètement la discussion.

Steiner : « Je ne sais pas comment tu le sens, mais... mais ton entretien de demain avec notre copain, là, haha... si tu arrives aussi à avoir une trace enregistrée, ça peut être quand même pas mal. »

Mannisi : « Ecoute, je vais essayer. Je ne te promets rien, mais je vais tenter le coup. »

Steiner : « Oui, tente le coup... »

Le lendemain (16 janvier 2014), Antonino Mannisi vient au rapport. Il doit avouer à Yves Steiner qu'il a échoué à enregistrer secrètement Dominique Giroud.

Mannisi : « Bon, dis voir, j'ai vu notre ami valaisan... »

Steiner : « Ça s'est bien passé ? »

Mannisi : « Alors, écoute, je n'ai pas pu enregistrer, parce que, en fait, il s'est vraiment méfié et il ne voulait vraiment pas de téléphones sur la table. »

Deuxième tentative.

Yves Steiner ne baisse pas les bras. Il sait que, quatre jours plus tard, le 20 janvier 2014, Antonino Mannisi doit voir Dominique Giroud chez ses avocats de l'étude Lalive. Il conseille une nouvelle fois au détective d'enregistrer la conversation.

Steiner : « Il faut absolument enregistrer la réunion de chez Lalive. »

La réunion entre Dominique Giroud et ses avocats de l'étude Lalive se tient le 20 janvier 2014, entre 15h et 19h. Comme prévu, Antonino Mannisi est présent. Dominique Giroud croit pouvoir compter sur son soutien. En réalité, Mannisi espionne au profit d'Yves Steiner.

Le lendemain matin (21 janvier 2014), à 8h25, Yves Steiner appelle Antonino Mannisi pour se faire raconter la séance. C'est à ce moment-là qu'il apprend que l'enregistrement secret a échoué.

Mannisi : « Ça a duré 4 heures de temps, le meeting, 4 heures. J'étais sur les genoux. »

Steiner : « Je pense que tu n'as pas enregistré finalement ? »

Mannisi : « Non, c'était trop chaud. On était trop les uns à côté des autres, c'était la merde. »

Steiner : « Ah, merde. »

### **9) Yves Steiner s'attaque à sa collègue du Temps, Marie Parvex.**

Yves Steiner rêve d'accéder au disque dur de Marie Parvex.

Yves Steiner apprend de la bouche d'Antonino Mannisi que l'ordinateur de sa collègue du Temps, Marie Parvex, pourrait faire l'objet d'une cyber-attaque. Il n'avertit pas sa collègue, qui le lui reprochera amèrement lors de son audition par le Ministère public.

*L'audience reprend à 15:50 heures.*

Se présente sur mandat de comparution :

**Madame Marie PARVEX,**

Née le 2 mai 1980, journaliste,

Domiciliée c/o JOURNAL LE TEMPS SA, p.a. Me BAERISWYL Laurent, Rue du Rhône 100,  
1211 Genève,

Témoïn, rendue attentive à ses droits et devoirs;

Parvex : « J'estime qu'il (Yves Steiner) aurait dû m'en parler. J'avais des doutes sur son intégrité depuis la parution d'un article qui faisait état du rôle trouble qu'il avait joué dans toute cette affaire. Quand il m'a confirmé qu'il avait eu des informations par



avance, mes doutes sur son intégrité ont été confirmés. C'est ce jour-là que j'ai décidé que je coupais le contact définitivement avec lui. »

Et Marie Parvex ne sait pas tout.

Si son collègue ne l'a pas avertie, c'est parce que, si la cyber-attaque avait réussi, il aurait bien aimé pouvoir en profiter directement. Yves Steiner a en effet demandé à Antonino Mannisi de pouvoir accéder au disque dur de Marie Parvex.

Steiner : « A part ça, juste un truc, l'action que vous prévoyez sur la personne (Marie Parvex)... Ça m'intéresserait de voir le résultat que vous obtenez, si vous obtenez quelque chose. »

### **10) La déontologie ? Je m'assieds dessus.**

Yves Steiner livre à Mannisi des informations couvertes par la protection des sources.

Entre Yves Steiner et Antonino Mannisi, c'est donnant-donnant. Leur relation est une relation d'affaires. Ainsi, Yves Steiner n'hésite pas à fournir à Mannisi des informations obtenues grâce à son statut de journaliste.

Yves Steiner ne recule devant aucune violation de la Charte déontologique de la RTS (novembre 2011) qui stipule que « les collaborateurs de la RTS s'abstiennent de faire profiter des tiers d'informations privilégiées acquises dans le cadre de leur activité professionnelle » (p. 7).

Yves Steiner pense avoir identifié la source qui a permis à Marie Parvex d'écrire son premier article sur Dominique Giroud. Il s'agirait d'une avocate entretenant une relation avec un journaliste du Temps, lequel aurait transmis à Marie Parvex les informations reçues de son amie avocate.

Steiner : « J'ai peut-être une info intéressante. »

Mannisi : « Ouais. »

Steiner : « Ça concerne l'histoire de la fameuse taupe du Temps... j'ai trouvé le nom d'une avocate qui est dans le dossier... et il se trouve que l'avocate sort depuis longtemps avec un journaliste du Temps... si tu veux, je te donne le nom de l'avocate, moi je l'ai... elle s'appelle Miriam Mazou. »

Mannisi : « D'accord... et puis, elle, elle sort avec un mec du Temps... »

Steiner : « Ouais. »

Mannisi : « ...et puis, ce mec du Temps, il aurait pu transmettre à sa collègue, parce que... »

Steiner : « Ben tu t'imagines. Ben oui. A ce moment-là, elle balance ça à son mec, en lui disant, tiens, file ça à Marie Parvex et elle s'occupe de ça. »

### **11) Yves Steiner harceleur et manipulateur.**

Yves Steiner harcèle Mannisi, le supplie de lui fournir des documents. Il exploite sans scrupules la faiblesse du détective pour obtenir des informations sur Dominique Giroud, allant jusqu'à lui offrir de le rémunérer en nature.

Le 19 juin 2014, face à Olivier Jornot, Procureur du canton de Genève, Antonino Mannisi a fourni des détails sur sa relation avec Yves Steiner. Il a expliqué que ce dernier savait pertinemment que les documents qu'il lui transmettait étaient volés à Dominique Giroud et que cela ne le « gênait pas du tout », bien au contraire.

Antonino Mannisi : « Il (Yves Steiner) était très content que je lui transmette ces informations et revenait m'en demander davantage. » Les écoutes téléphoniques montrent que, pour Yves Steiner, la fin justifiait tous les moyens. L'extrait qui suit date du 5 décembre 2013, soit la veille du jour où Yves Steiner va diffuser son premier reportage sur Dominique Giroud.

Mannisi : « Il (Dominique Giroud) m'a laissé une liste des procédures vaudoise qui ont été... ».

Steiner : « Il t'a laissé une liste ? »

Mannisi : « Ouais, j'ai deux pages, ouais. »

Steiner : « Hé, tu peux me la balancer ? »

Mannisi : « Si je te balance ça, je suis mort, mon gars... »

Steiner : « Non, non, mais c'est pour moi. Je ne veux pas montrer ça à l'antenne. »

Mannisi : « Ouais, mais, ouais, pfui. »

Steiner : « Une photo sur Treema (messagerie cryptée), hé, vraiment, c'est vraiment important. »

Mannisi : (ton suppliant) « Non, mais tu ne peux pas utiliser ça, tu ne peux pas utiliser ça. »

Steiner (haussant le ton) : « Je ne l'utilise pas. Tu as ma parole. Hé, depuis qu'on bosse ensemble, tu as ma parole, je n'ai jamais sorti l'ombre d'un début d'un document que tu m'as filé. »


Mannisi : « Alors si c'est comme ça, si tu me garantis... »

Steiner : « Je te garantis noir sur blanc. Je te donne des affaires derrière si tu veux, ne t'inquiète pas... c'est un échange... »

Yves Steiner : « Je te donne des affaires derrière si tu veux, ne t'inquiète pas, c'est un échange... » Cette phrase montre que, pour obtenir des informations sur Dominique Giroud, Yves Steiner proposait à Antonino Mannisi de le rémunérer sous la forme d'informations. Inutile de préciser qu'il s'agit d'une nouvelle violation crasse de la Charte déontologique de la RTS (novembre 2011) qui stipule qu'« aucune information n'est obtenue contre une rémunération ou un quelconque avantage » (page 7).

Parmi d'autres bassesses, Yves Steiner ira jusqu'à puiser dans les mails d'Antonino Mannisi sans lui en demander l'autorisation, ce dont le détective se plaindra au Procureur Jornot dans sa déposition du 19 juin 2014.

## Procès verbal d'audience du 19 juin 2014, page de garde

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Pouvoir judiciaire Ministère public	Genève, bâtiment du Ministère public le 19 juin 2014 à 14H30
	Procureur général : Olivier JORNOT
	Procureure : Josepha WOHNRAU
	Greffière : Leïla DELOCHE RAMOS
Réf : P/4180/2014 à rappeler lors de toute communication.	
PROCES-VERBAL D'AUDIENCE	
 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE <small>POST TENEBRAS LUX</small> POUVOIR JUDICIAIRE	

## Procès verbal d'audience du 19 juin 2014, extrait

Lors des entretiens que j'ai eus avec Yves STEINER, j'ai eu l'occasion de lui montrer sur un iPhone des emails que j'avais reçus de Dominique GIROUD. Certains d'entre eux comportaient des annexes que je lui ai montrées. Je me souviens d'une fois où il tenait mon iPhone en mains et il a lui-même pianoté pour s'envoyer les emails que j'avais reçus de Dominique GIROUD. **Il ne m'a pas demandé l'autorisation de le faire.** Il m'a dit ensuite qu'il se les était envoyés. Je n'ai pas osé intervenir pour l'empêcher de le faire. Je n'ai pas voulu me fâcher avec lui. Je ne voulais d'ailleurs me fâcher avec personne.



Face au Procureur Jornot, Antonino Mannisi avouera s'être senti « manipulé » par Yves Steiner.

## Procès verbal d'audience du 19 juin 2014, extrait

Pour répondre à votre question, Yves STEINER savait que les informations et documents que je lui transmettais provenaient directement de Dominique GIROUD, ne serait-ce que parce que cela apparaît sur un email que l'on "forward". Vous me demandez si cela le gênait que les informations m'aient été remises par Dominique GIROUD sur une base de confiance. Pas du tout. Il était très content que je lui transmette ces informations et revenait m'en demander davantage. **J'ai eu le sentiment d'avoir été manipulé sur la fin par Yves STEINER.** Je n'étais pas à l'aise en raison de mon rapport d'amitié avec Dominique GIROUD.



Pendant quatre mois, Yves Steiner a harcelé de coups de fils Antonino Mannisi pour obtenir toujours plus d'informations sur Dominique Giroud. Par ses pressions, Yves Steiner a contraint Antonino Mannisi à trahir son client. Le détective s'en est plaint face au Procureur Jornot, précisant qu'il devait inventer des histoires pour tenter d'échapper au journaliste.

## Procès verbal d'audience du 19 juin 2014, extrait

Au fur et à mesure que j'envoyais des documents à Yves STEINER, il m'appelait pour en demander toujours plus. Une fois que je suis sorti de prison, Yves STEINER m'a relancé. **Il s'est à nouveau montré pressant. J'ai refusé de lui transmettre des informations. J'ai même dû inventer une histoire selon laquelle j'avais été hacké et que j'avais perdu tous mes emails.**



Un autre exemple de la contrainte exercée par Yves Steiner sur Antonino Mannisi est observable dans une écoute téléphonique du 18 décembre 2013.

Une nouvelle fois, le journaliste force littéralement le détective à lui fournir un document que ce dernier ne voudrait pas lui transmettre et qu'il cherche par tous les moyens à ne pas lui transmettre.

Steiner : « J'ai encore appris des trucs du Parquet vaudois aujourd'hui. Je sais que la commission rogatoire est arrivée. »

Mannisi : « Je sais, je l'ai... ha ha ha, je l'ai. »

Steiner : « Ah, mais tu l'as, tu as le contenu ? »

Mannisi : « Ouais, j'ai tout, ouais. Il (Dominique Giroud) me l'a envoyée. »

Steiner : « Hum. Mais tu l'as comment ? Par Email ? Non, pas par mail ? »

Mannisi : « Par Email, oui. »

Steiner : « Ah, ouais... ben écoute, ça m'intéresse. »

Mannisi : « Mais il n'y a pas grand-chose. Ils n'ont produit que des extraits du registre du commerce et tout ça... J'ai 82 pages. »

Steiner : « 82 pages ? »

Mannisi : « Ouais. »

Steiner : « Mais, c'est énorme ! »

Mannisi : « Non, mais c'est tout des trucs du registre du commerce... il y a une chiée de trucs du registre du commerce. »

Steiner : « Ecoute, si tu as ça quelque part, moi, je veux bien le lire avant de partir en vacances... (reniflement) »

(silence)

Steiner : « Allô. »

Mannisi : « Tu m'entends ? »

Steiner : « Allô. »

Mannisi : « Tu m'entends ? »

Steiner : « Allô, allô, ah oui, voilà, je t'entends. »

Mannisi : « Oui, parce que je suis rentré dans la voiture en fait. »

Steiner : « Non, c'est rien. »

Mannisi : « Donc, euh, ouais, ben, écoute, moi je l'ai lue, il n'y a pas... il n'y a pas... franchement, il n'y a pas... elle n'est pas super-intéressante, il y a beaucoup de papier, euh, du registre du commerce, c'est tout, avec des statuts, des conneries... c'est une demande de renseignements... »

Steiner : « Ouais. »

Mannisi : « Ils ont établi qu'elle était bien domiciliée là, que ci que ça... »

Steiner : « Ouais. »

Mannisi : « ... que la police s'était déplacée... »

Steiner : « Ouais. »

Mannisi : « ... etc., etc., voilà... »

Steiner : « Ouais. »

Mannisi : « ...voilà, mais ils n'ont entendu personne. »

Steiner : « Non, non, mais ça ils le feront dans un second temps, ce n'est pas maintenant qu'ils feront ce genre de trucs... excuse-moi, il y a du bruit. »

Mannisi : « Ouais, ouais, je t'en prie, mais c'est marrant qu'ils coopèrent, ces... »

Steiner : « Ouais, mais c'est assez fréquent ce genre de trucs comme ça, euh... mais à part ça je pourrais quand même l'avoir, tu peux quand même me la passer, ça me ferait plaisir ? »

Mannisi : « Euh... ouais... ouais... mais tu... »

Steiner : « Mais comme d'habitude... »

Mannisi : « Ouais, comme d'habitude... »

Steiner : « Comme d'habitude, comme d'habitude, et puis... ouais... ouais... avant de partir en vacances, je lis encore ce truc, c'est super sympa... »

Mannisi : « Ouais. »

Les méthodes d'Yves Steiner (l'usage de la contrainte) pour soutirer des documents à Antonino Mannisi apparaissent également dans le prochain extrait (enregistré par la police le 22 janvier 2014).

A nouveau, de manière caricaturale, le détective cherche toutes les excuses pour éviter de rencontrer Yves Steiner et lui remettre une clé USB contenant prétendument tout le dossier Giroud. Et à nouveau, Yves Steiner use clairement de contrainte à l'égard du détective. Il insiste sans scrupules alors qu'il a parfaitement compris que ce dernier ne veut pas le rencontrer pour lui remettre cette clé.

Mannisi : « Il (Dominique Giroud) m'a remis une clé USB. Cette clé, à priori, c'est toute la doc. C'est toute la doc. Toute l'affaire. »

Steiner : « Nom de dieu. Ben dis voir... euh... ouais, alors, évidemment que ça, ça m'intéresse, tu penses bien... moi, c'est suffisamment important, je prends un taxi, tu me dis où est-ce qu'il faut que je me pointe et je te suis où je sais pas... »

Mannisi : « C'est le créneau horaire que je n'ai pas, c'est ça le problème... »

Steiner : « Ah, c'est chiant... fuck »

Mannisi : « Ce n'est pas l'endroit, c'est... c'est le temps libre... »

Steiner : « Alors, effectivement, si aujourd'hui tu me dis qu'on peut se retrouver à un endroit pour cette clé ou pour discuter, ben, je prends un taxi dans les 5 min et je fous le camp, je... je... te rejoins où tu veux, tu me dis où tu veux, même maintenant, je ne sais pas où tu es, là... »

Mannisi : « Ben, je vais rentrer en rendez-vous... je vais enchaîner, même les lunchs, et tout, je vais être avec du monde. »

Steiner : « Mais 5 minutes ? »

Mannisi : « Ben, je ne sais pas, parce que parfois, le problème, c'est qu'après, ça peut, ça peut décaler... puis, ça me met en retard dans tout. »

Steiner : « Hen hen. »

Mannisi : « La seule possibilité qu'il y aurait, éventuellement, c'est que tout d'un coup il y a un rendez-vous qui s'annule ou qu'on me dise qu'il y a du retard, parce que, là, j'en ai plusieurs, je vais être beaucoup dans les trajets... »

Steiner : « D'accord, ouais, mais donc... je peux aussi faire un trajet avec toi, c'est aussi ça, le truc, hein, tu vois ? Ça peut même être des fois pas mal... »

Mannisi : « Ecoute... ouais... mais dans certains... dans certains des trajets... là, maintenant, je vais récupérer une personne... on va aller... »

Steiner : « ...aaah ouais, ouais. »

Mannisi : « ...à un rendez-vous, après il faut que je l'amène à un autre endroit, après je me tire sur Nyon... »

Steiner : « Hen hen. »

Mannisi : « ...après je dois... parce que j'ai un rendez-vous à Nyon avec Yannick Poivey. »

Steiner : « Ah ouais. »

Mannisi : « Tu connais Yannick Poivey ? One Intelligence ? »

Steiner : « Ah, ouais, dis voir, c'est du gros, ça. »

Mannisi : « Ouais. Et puis... ça s'enchaîne en fait, alors, euh, ce qu'on... ce qu'on... en fait, il faut que je t'appelle juste après le lunch, pour voir... »

Steiner : « D'accord. »

Mannisi : « ...pour voir où on en est, si tout d'un coup il n'y a pas du retard sur un de l'après-midi... »

Steiner : « Hen hen... et puis, et puis, tout ce qui est info, euh... ton dossier valaisan, tu le prends avec toi, y compris la clé, tu te balades avec ? »

Mannisi : « Alors moi, je ne l'ai pas, c'est tout à la maison... »

Steiner : « Ah, merde... »

Mannisi : « ...il faudrait que je repasse à la maison. »

Steiner : « Ouais, d'accord, bon, parce que... ou alors, on peut à la limite, parce que ça c'est aussi une autre possibilité, parce que c'est vrai que chez toi, c'est safe, et comme je sais où c'est, on peut à la limite se donner rendez-vous chez toi... »

Mannisi : « Ouais, mais il y a la femme de ménage chez moi aujourd'hui... Il faut que... »

Steiner : « Ouais, mais la femme de ménage, elle m'a déjà vu une fois... »

Mannisi : « Ouais, non, non, c'est bon. Mais c'est une question de temps, en fait. »

Steiner : « Hen hen, d'accord. »

Mannisi : « C'est une question de temps. Il faut que je trouve le créneau, c'est juste ça. »

Steiner : « Ben, tu me lances un coup de fil, vraiment, je compte sur toi, hein... »

Mannisi : « Ça marche. »

Steiner : « Tu me lances un coup de fil quand tu as fini ton lunch, un truc comme ça ? »

Mannisi : « Je pense que j'y verrai plus clair, et je te dirai, ouais, ouais, ça marche. Ecoute, je t'appelle après le lunch, là je suis arrivé, il faut que j'embarque une personne. »

Steiner : « A tchô. »

Mannisi : « Ok, à plus, merci, tchô, tchô. »

## **12) Yves Steiner se vante d'avoir des « idées tordues ».**

Yves Steiner explique pourquoi Dominique Giroud aurait meilleur temps de « s'acoquiner » avec lui plutôt que de le combattre. En échange, le journaliste serait prêt à livrer ses sources.

Antonino Mannisi a reçu un mandat de Dominique Giroud : démasquer les fonctionnaires qui, en violant leur secret de fonction, ont permis aux médias de mettre sur la place publique les démêlés du Valaisan avec le fisc. Yves Steiner le sait. Et cela lui donne une idée tordue. Très tordue. Il va conseiller à Dominique Giroud de « s'acoquiner » avec lui.

Yves Steiner explique à Antonino Mannisi qu'en échange d'une bonne grosse information de Dominique Giroud (une prétendue histoire d'or), il serait prêt à livrer au Valaisan ses sources au sein du Ministère public vaudois. Pour allécher Dominique Giroud, Yves Steiner ajoute qu'une telle fuite (équivalant à une violation du secret des sources) aurait pour conséquence de « tuer la procédure vaudoise », ce dont le Valaisan ne pourrait que se réjouir.

Steiner : « Hé, attends voir, on peut peut-être essayer de faire un autre truc. Ha ha ha, je commence à avoir une idée... un peu tordue... (reniflement). Regarde, tu lui fais ce discours-là (à Dominique Giroud) : « Si tu veux avoir une quelconque efficacité à l'égard des gens qui auraient balancé dans les Parquets ou des trucs comme ça... tu as meilleur temps de te rapprocher de ce journaliste d'investigation... et peut-être qu'un jour il te lâchera un truc. Donc tu dis que tu as une histoire d'or, etc. ... donnant-donnant. Tu files cette grosse histoire d'or à Steiner et puis, lui, il te donnera quelque chose. »

Mannisi : « Ouais, ouais, j'ai compris, ouais. »

Steiner : « L'argument de dire... stratégiquement, tu as meilleur temps d'essayer de le retourner ce gars (Steiner) pour l'avoir dans ta patte, puis dans six mois, tout à coup, le mec (Steiner), etc., il te dit... à ce moment-là, sachant que la justice, c'est quand même un temps vachement plus long, et puis que dans une année, tu arrives à prouver qu'il y a eu des sources à l'interne du Parquet vaudois, ben, ça tue ta procédure vaudoise... »

Steiner : « donc tu as peut-être meilleur temps, maintenant, de t'acoquiner avec un gars comme Steiner que d'essayer de... l'emmerder, ce qui fait... qu'il ne va absolument plus jamais te parler de quoi que ce soit... » Tu vois ?

### **13) Yves Steiner piège Dominique Giroud.**

Le jour-même où son premier reportage sur Dominique Giroud est diffusé, le 6 décembre 2013, Yves Steiner se vante auprès d'Antonino Mannisi d'avoir joué un très vilain tour au Valaisan en l'enregistrant par surprise pour le ridiculiser au maximum.

Dans son premier reportage sur Dominique Giroud, Yves Steiner a utilisé, pour ridiculiser Dominique Giroud, une méthode bien connue des journalistes de télévision les moins scrupuleux. Elle consiste à piéger une personne en l'appelant à l'improviste tout en filmant la scène. C'est gratuit. Cela n'apporte rien au reportage. Mais l'effet est garanti et dévastateur pour celui qui raccroche sans répondre. Voilà ce que cela donne au 19:30 du 6 décembre 2013 :

*Document* : extrait du 19:30 du 6 décembre 2017.

Les écoutes téléphoniques livrent un décryptage intéressant de cette séquence. On y apprend qu'Yves Steiner l'a délibérément organisée pour ridiculiser et accabler Dominique Giroud. En effet, le matin-même du reportage, à 8h30, le journaliste s'en vante auprès d'Antonino Mannisi auquel il raconte comment il a prémédité son coup pour un impact maximum.

« Il m'a raccroché au nez, hein. »

« Ouais, je sais, parce que tu lui as dit que... tu lui as dit que... normal, si tu lui dis, voilà, écoutez, je suis, euh... telle personne... »



« Mais ouais, mais écoute, c'est du journalisme, mon gars... il faut se réveiller... c'est comme ça... »

« ...vous êtes sur écoute... »

« non, je ne lui ai pas dit « vous êtes sur écoute », je lui ai dit, « écoutez, à des fins de sécurité, j'enregistre notre conversation ». Mais j'ai même fait pire que ça... on a enregistré avec la caméra... donc il y a le son et tout... et on est prêts à le diffuser ce soir... c'est ça, le truc... il ne comprend juste pas où il en est ce gars. Donc il va voir sa voix qui dit « Ouais, bonjour Dominique Giroud », il se marre, puis après je lui dis qui je suis et que j'enregistre et que je parle de délits fiscaux, puis il raccroche. Je te laisse imaginer la séquence en 20 secondes à la télévision, ça va faire le tour du Valais, ça, hein. »

« Ha ha ha, t'es quand même vicieux quand tu veux, hein ? »

« Non, je ne suis pas vicieux, je fais juste mon boulot hyper professionnellement. »

La RTS a été tancée pour cette séquence par le Tribunal fédéral dans sa décision du 1<sup>er</sup> mars 2016 (point 4.4.3, p. 15).

## **Yves Steiner, journaliste « hyper-professionnel » ?**

Quelle est la position de la SSR ?

Le 17 juin 2015, Patrice Aubry, Chef des Affaires juridiques de la RTS, a déclaré au Ministère public du canton de Genève « soutenir pleinement le travail » d'Yves Steiner.

Le 6 novembre 2015, Patrice Aubry a pris la défense d'Yves Steiner en affirmant qu'il était faux d'affirmer qu'il « aurait perdu toute objectivité dans le traitement journalistique du dossier Giroud » ou qu'il avait « mis en œuvre des pratiques journalistiques choquantes » ou qu'il avait « eu recours à des méthodes d'investigation et de collecte d'informations contraires à la déontologie journalistique ».

Dans cette même écriture du 6 novembre 2015, Patrice Aubry a affirmé ceci : « Yves Steiner n'a jamais demandé à un détective privé d'espionner Dominique Giroud afin de lui soutirer des informations sensibles. Yves Steiner n'a pas davantage fait pression ni manipulé ledit détective pour que ce dernier lui remette des documents ou informations concernant Dominique Giroud. »

Le 15 juillet 2016, Patrice Aubry, a pris la défense d'Yves Steiner en déclarant qu'il n'avait « en aucun cas adopté un comportement hautement choquant » ni « poussé des tiers à commettre des infractions ».

Le 12 mai 2017, les avocats de la RTS ont une nouvelle fois pris la défense d'Yves Steiner en affirmant « qu'il n'avait jamais payé Antonino Mannisi pour obtenir des informations ni exercé une quelconque pression sur celui-ci » et qu'Antonino Mannisi « n'était pas un ami d'Yves Steiner ».

## **D. Yves Steiner prévenu**

Yves Steiner fait actuellement face à deux procédures pénales. Il est prévenu dans la procédure P/11774/2014 du Ministère public du canton de Genève pour « abus de confiance », « vol », « soustraction d'une chose mobilière », « soustraction de

données », « atteinte astucieuse aux intérêts pécuniaires d'autrui », « violation de secrets privés » et « escroquerie ».

## Page de garde de la procédure pénale P/11774/2014



République et canton de Genève  
POUVOIR JUDICIAIRE  
Ministère public

État au 12 octobre 2016

### PROCEDURE PENALE

**P/11774/2014** du 12.06.2014 EC

PIECES A CONVICTION

Motifs : - Abus de confiance (138CP)  
- Vol (139CP)  
- Soustraction d'une chose mobilière (141CP)  
- Soustraction de données (143CP)  
- Atteinte astucieuse aux intérêts pécuniaires d'autrui (151CP)  
- Violation de secrets privés (179CP)  
- Escroquerie (146CP)

#### Prévenus (2)

• MANNISI Antonino<sup>H</sup>

PR ED  
avocat : DITISHEIM Saskia 022 311 23 23, case 113

• STEINER Yves<sup>H</sup>

PR ED  
avocat : MEIER Nicola 022 317 49 70, case 43

Yves Steiner est également prévenu dans la procédure P/9363/2016 pour « faux témoignage », « faux rapport » et « fausse traduction en justice ».

## Page de garde de la procédure P/9363/2016



République et canton de Genève  
POUVOIR JUDICIAIRE  
Ministère public

État au 5 octobre 2017

### PROCEDURE PENALE

**P/9363/2016** du 20.05.2016 EC

Procédures jointes : P/18128/2016

Motifs : Faux témoignage, faux rapport, fausse traduction en justice (307CP)

Remarque : Plainte / P/18128/2016 : Plainte datée du 30 septembre 2016.

#### Prévenu (1)

• STEINER Yves<sup>H</sup>

PR ED  
avocat : MEIER Nicola 022 317 49 70, case 43

Cette procédure pour faux témoignage fait suite aux auditions d'Yves Steiner par le Ministère public du canton de Genève. Entendu en tant que témoin ou partie plaignante, Yves Steiner y a fait des déclarations qui sont contredites par les écoutes téléphoniques. Parmi beaucoup d'autres, on mentionnera notamment les exemples suivants :

- 1) Lors de son audition du 22 janvier 2016, Yves Steiner affirme qu'il ignorait qu'Antonino Mannisi était une source officielle du Service de renseignement de la Confédération (SRC). L'écoute 4139 montre qu'il a menti puisque Mannisi demande

explicitement au journaliste de lui envoyer des informations à inclure dans un rapport qu'il prépare pour le SRC.

Indirectement, Yves Steiner a ainsi même participé à la rédaction d'un rapport destiné au SRC.

- 2) Lors de la même audition du 22 janvier 2016, Yves Steiner affirme qu'il ne savait pas qui était « Monsieur D. » à l'époque des écoutes téléphoniques. Parmi de nombreuses autres, les écoutes 3428 et 3893 montrent qu'il a menti et qu'il savait pertinemment à l'époque déjà de qui il s'agissait.
- 3) Toujours lors de la même audition du 22 janvier 2016 faite sous serment, Yves Steiner affirme qu'il ne savait pas à l'époque des écoutes téléphoniques qui était Marco R. Les écoutes prouvent qu'il a menti sur ce point aussi. Au total, Yves Steiner y cite plus de 30 fois le nom de « Marco » (par exemple, dans les écoutes 426, 3428 et 4884).

Enfin, Yves Steiner doit se défendre dans une procédure civile initiée par Dominique Giroud qui lui réclame au minimum 15 millions de francs en dommages et intérêts.

Une procédure identique a été ouverte contre la SSR.

Quelques mois après ces événements, à l'été 2014, Yves Steiner a quitté la RTS et le journalisme.

Depuis septembre 2014, il travaille à Berne pour le Contrôle fédéral des finances (CDF) en tant qu'«Expert en audit et responsable de communication externe». Organe suprême de surveillance financière de la Confédération suisse, le CDF est rattaché au Département fédéral des finances.